



# Barème d'honoraires FIJ.

De Francisco PEREIRA.

Agent Immatriculé Au RSAC de BOBIGNY (93) sous le numéro 338 989 288.

Appliqué à partir du 01/01/2023

## Mandat de vente.

Concerne Appartement, Maison, Immeuble, Terrain, à l'exclusion du neuf et de la VEFA.

### Option 1.

Honoraires charge vendeur TTC. (sauf autre choix précisée sur le mandat)

| Prix de vente TTC                            | Honoraires TTC      |
|--|---------------------|
| De 1 à 100 000 €                             | 8 000 €             |
| De 100 001 € à 130 000 €                     | 9 000 €             |
| De 130 001 € à 150 000 €                     | 10 000 €            |
| De 150 001 € à 180 000 €                     | 11 000 €            |
| De 180 001 € à 250 000 €                     | 13 000 €            |
| De 250 001 € à 300 000 €                     | 15 000 €            |
| De 300 001 € à 350 000 €                     | 17 000 €            |
| De 350 001 € à 450 000 €                     | 20 000 €            |
| De 450 001 € à 500 000 €                     | 22 000 €            |
| Au delà de 500 001 €                         | 5 %                 |
| PARKING/BOX/CAVE                             | 3 000 € FORFAITAIRE |
| Murs commerciaux, Fonds de commerce, Bureaux | 10 %                |

### Option 2.

Honoraires sur devis TTC.

Suite à l'étude du marché, et en particulier la prise en compte du coefficient de vendabilité du bien, le Mandant et le Mandataire s'entendent sur la signature et l'acceptation d'un devis inférieur à l'option 1.

Ce devis peut s'exprimer en pourcentage ou en montant forfaitaire.

Un tel accord interviendra en fonction des spécificités du marché local et des caractéristiques du bien proposé à la vente, et devra être matérialisé par les signatures d'un devis ainsi que d'un mandat au tarif convenu dans le devis.

## **Mandat de recherche.**

Honoraires charge acquéreur.  
Le barème est identique au mandat de vente.

## **Mandat de location.**

Honoraires liés à l'organisation des visites et la constitution des dossiers propriétaire et locataire, la rédaction du bail et la réalisation des états des lieux.

Bailleur(s) :  
1 Mois de loyer charges comprises (incluant 3€/m<sup>2</sup> pour les états des lieux)

| <b>Zone</b>        | <b>Zone très tendue</b> | <b>Zone tendue</b>    | <b>Reste du territoire</b> |
|--------------------|-------------------------|-----------------------|----------------------------|
| <b>Montant TTC</b> | 12 € / m <sup>2</sup>   | 10 € / m <sup>2</sup> | 8 € / m <sup>2</sup>       |

Locataire(s) :  
+ indice ALUR au m<sup>2</sup> suivant la zone concernée (1)  
+3€ du m<sup>2</sup> pour l'établissement de l'état des lieux

(1) Plafonds légaux

## **FIJ Immobilier**

39 Bis rue G.Phoebus 31300 Toulouse.

05.34.51.87.93

contact@fij-immobilier.fr

SARL au capital de 6 000 € - SIRET : 801 683 962 00014 - RCS TOULOUSE 801 683 962